



ARRÊTÉ DE CIRCULATION EXTENSION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE SOUTERRAIN

La Mairie de Remouillé,

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

VU le code de la route et notamment les articles L 411.8, R 411.25 à R 417.28,

VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

VU la demande formulée par l'entreprise SPIE CityNetwork Le Bignon.

CONSIDÉRANT qu'en raison de travaux d'extension du réseau électrique souterrain, il y a lieu de réglementer la circulation pendant toute la durée des travaux au lieu-dit la Ronchère.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le 14 juillet 2025 au 12 août 2025 inclus, la circulation de tous véhicules sera alternée manuellement au lieu-dit la Ronchère.

ARTICLE 2 : Les stationnements des véhicules légers et poids lourds sont interdits quelles que soient les voies laissées libres sur l'emprise du chantier. Cette interdiction de stationner sera matérialisée par un panneau B6a.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire de restriction, de protection du chantier et de déviation est à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise SPIE CityNetwork Le Bignon.

ARTICLE 4 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de Remouillé.

ARTICLE 6 : Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjudant-Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Aigrefeuille Sur Maine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Remouillé, le mardi 17 juin 2025

Le Maire,

Jérôme LETOURNEAU



 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Ministère chargé des transports	Demande d'arrêté de police de la circulation Code de la route L411-1 à L411-7 Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1 Gestionnaires des réseaux routiers	803108220  N° 14024*01
---	---	---

Le demandeur	Particulier ☐	Service public ☐	Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐	Entreprise ☒
---------------------	--------------------------------------	---	---	--

Nom : VADUREL Prénom : Lilian
 Dénomination : SPIE Citynetwork Le bignon Représenté par : _____
 Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : TSA 70011
Chez Sogelink
 Code postal 69134 Localité : DARDILLY CEDEX Pays : France
 Téléphone 0672886618 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
 Courriel : spie-cn-le-bignon-d@demat.sogelink.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : _____

 Code postal _____ Localité : _____ Pays : _____
 Téléphone _____ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
 Courriel : _____

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° _____ Voie communale n° _____
 Hors agglomération ☐ En agglomération ☐
 Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ + _____ ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____ + _____ ☐
 Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : la Ronchere

 Code postal 44140 Localité : REMOUILLE

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☒ Si oui indiquer la référence : _____
 Description des travaux : extension du reseau electrique souterrain

 N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ : _____
 Date prévue de début des travaux : 14 07 2025 Durée des travaux (en jours calendaires) : 30

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 30 Date de début de réglementation 14 07 2025
 Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐
 Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
 Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☒ Fermeture à la circulation ☐
 Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
 Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☒
 Restriction de chaussée :
 Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue _____
 Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s) _____

⁽⁰⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers ☐

poids lourds ☐

Stationner

véhicules légers ☒

poids lourds ☒

Dépasser

véhicules légers ☒

poids lourds ☒

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒

Une entreprise spécialité ☐

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} ☒ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : DARDILLY CEDEX

Le : 1 6 0 6 2 0 2 5

Nom : VADUREL Prénom : Lilian Qualité :

 Signature certifiée Sogelink